

général dans les département de la Loire et de l'Ain. Il fut aussi, pendant plusieurs années, maire de la ville de Trévoux.

D'ailleurs, il ne laissa jamais aucun moment de loisir inoccupé.

Les questions d'économie sociale appelèrent d'abord toute son attention. Et c'est ainsi que dès l'année 1828, il publiait, à Saint-Étienne, un aperçu sur l'*État de la civilisation en France*, puis, en 1838, un *Rapport sur les enfants trouvés de la Seine*, puis encore, en 1848, une étude sur la *Mendicité et le travail*. C'est ainsi qu'il traite, en 1853, dans son discours de réception à l'Académie de Lyon, de la *Philosophie de la statistique*, travail suivi, en 1858, d'une intéressante étude sur le *Danger de l'accroissement des villes par la dépopulation des campagnes*.

Les études économiques et, en particulier, l'avenir et la législation des chemins de fer, ne l'occupèrent pas à un moindre degré. Son *Rapport sur le chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon*, publié, en 1835, nous révèle, par dessus tout, la haute portée de cet esprit toujours attentif, que ne laissait indifférent aucune des questions auxquelles est attachée la prospérité d'un pays. Ce rapport, qui forme un volume in-4° de 300 pages, et qui eut l'honneur de trois éditions successives, fut justement remarqué en haut lieu et notamment par M. Dufaure, alors ministre des travaux publics, qui le nomma secrétaire de la Commission supérieure des chemins de fer, en 1838.

Dans le domaine des études juridiques, qui ne connaît aussi ses travaux sur la possession annale, sur la détention préventive et le Tribunal de police en Angleterre ?

Indépendamment de ces études, M. Valentin-Smith se consacra aussi, surtout pendant les années de sa retraite, à